

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 12 Juillet 2022  
L'an deux mil vingt deux  
Le 12 Juillet  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

Etaient présents : Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente,  
Mesdames Michèle PARIS, Claire DESERT, Martine FINTRINI, Valérie DUPUIS, Valérie CORCEL,  
et Messieurs Jean-Louis ANGELINI, Raphaël DISTANTE

Participait à la séance Madame Ludivine COURTEL, travailleur social au CCAS

Absents excusés: Mesdames Martine LE PAIH, Isabelle DUJARDIN, Stéphanie BOUCHERY et Messieurs Jean-François OUVRY, Jean TAILLER et Pierre BENARD.

Pouvoir :

- Aucun pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Ludivine COURTEL

Date de la convocation : 5 Juillet 2022

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 1 : Organisation du repas des anciens – critères d'âge et gestion

- VU la volonté d'organiser un repas annuel à l'intention des séniors domiciliés à Saint Valery en Caux
- VU les critères à ce jour
- VU le nombre croissant de séniors sur la commune
- VU le contexte sanitaire ayant entraîné l'annulation de ce repas depuis 2020
- OUI les explications fournies,

Le Conseil d'Administration accepte de maintenir le critère d'âge à 66 ans pour cette année.

Jean François OUVRY,

Président du C.C.A.S

